



COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 003-200071470-20210419-202112-AR

Direction générale de Services
Direction Administration Générale et Finances
Réf : CM

Décision du Président N° 12

Objet : Attribution d'aide au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire »

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n°2020.07.15/025 en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2020.12.07/122 en date du 7 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a créé le dispositif « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire » portant sur le soutien au tissu économique local par l'attribution d'une aide aux entreprises,

Vu la délibération n°2020.12.07/137 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président l'attribution des avances remboursables, des aides à l'immobilier d'entreprise, des aides au développement des entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et des aides au titre du Fonds d'urgence Entr'Allier, Besbre et Loire aux bénéficiaires de ces dispositifs après avis du Comité de pilotage, leur versement ainsi que leur remboursement, le cas échéant,

Vu la délibération CP-2021-01/06-2-4784 par laquelle la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 22 janvier 2021 approuve la convention type d'autorisation et de délégation d'aides économiques (hors Fonds Région Unie),

Vu la convention actualisée n°3 d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon, entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu les demandes de Madame CARRILHO ALVES Sonia, de Madame MAUBROU Valérie, de Madame MAZILLE Fabienne, de Madame ESSAÏDI Reda, de Madame RITA DOS SANTOS Armenia, de la SARL MAGYM FORM représentée par Monsieur BOCHE Pierre-Charles, de Monsieur MERLE Fabrice, de la SARL SIMAND représentée par Monsieur SIMAND Arthur, de Monsieur BEAUFILS David, de Madame CHEVRIER Patricia, de Madame MONIN Isabelle, de Monsieur BAILLY Fabien, de Monsieur BAILLY Franck, de Madame DI GUISTO Laurine, de Madame MERCE Laurence et de la SARL SB 03 représentée par Monsieur DICHAMPS,

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage « Dispositif aides et avances remboursables » sur ces demandes en date du 15 avril 2021,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a autorisé la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire à verser ces aides par conventionnement, conformément aux délibérations visées, au SRDEII et à la loi NOTRe,

ARRETE :

Art 1 – D'attribuer les aides suivantes aux bénéficiaires indiqués ci-dessous :

Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire				
Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
CARRILHO ALVES Sonia	Mme CARRILHO ALVES Sonia	Commerce de détails « Nul Part Ailleurs »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
MAUBROU Valérie	Mme MAUBROU Valérie	Bar « La Marine »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
MAZILLE Fabienne	Mme MAZILLE Fabienne	Commerce de prêt à porter « Fleur de Peau »	Dompierre-sur-Besbre	600 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER

Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
ESSAIDI Reda	Mme ESSAIDI Reda	Restaurant « Au Grand Méchant Loup »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
RITA DOS SANTOS Armenia	Mme RITA DOS SANTOS Armenia	Salon de coiffure « Armenia Coiffure »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
SARL MAGYM FORM	M. BOCHE Pierre-Charles	Salle de sports « MAGYM FORM »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
MERLE Fabrice	M. MERLE Fabrice	Horticulteur MERLE Fabrice	Le Donjon	652 €
SARL SIMAND	M. SIMAND Arthur	Bar épicerie « Le Bistrot »	Pierrefitte-sur-Loire	600 €
BEAUFILS David	M. BEAUFILS David	Bar « Le Bon Vivre »	Rongères	600 €
CHEVRIER Patricia	Mme CHEVRIER Patricia	Auto-école CHEVRIER	Saint-Gérard-Le-Puy	600 €
MONIN Isabelle	Mme MONIN Isabelle	Salon de coiffure « Isa Coiffure »	Saint-Gérard-Le-Puy	1 000 €
BAILLY Fabien	M. BAILLY Fabien	Attraction foraine	Varennnes-sur-Allier	300 €
BAILLY Franck	M. BAILLY Franck	Attraction foraine	Varennnes-sur-Allier	300 €
DI GUISTO Laurine	Mme DI GUISTO Laurine	Attraction foraine	Varennnes-sur-Allier	300 €
MERCE Laurence	Mme MERCE Laurence	Attraction foraine	Varennnes-sur-Allier	300 €
SARL SB 03	M. DICHAMPS	Salon de coiffure « Gina Gino »	Varennnes-sur-Allier	1 000 €

Art 2 – De notifier à chaque bénéficiaire la décision d'attribution ainsi que la convention attributive qui le concerne.

Art 3 – De notifier une ampliation de la présente décision à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Fait à Varennnes-sur-Allier, le 19 avril 2021

Le Président,



Roger LITAUDON